



Litige avec concessionnaire suite à l'achat d'un véhicule d'occas

Par **Davz83**, le **19/02/2008** à **20:17**

Bonjour à tous,

Je me permet de vous contacter car j'ai actuellement un problème avec un garagiste suite à l'achat d'un véhicule d'occasion le 1er février dernier. Pour résumer le problème, on m'a promis (oralement) avant et lors de la vente que le véhicule était équipé d'un lecteur CD compatible MP3 et il se trouve qu'en réalité il n'accepte que les CD audio classiques.

Je retourne donc au garage et demande à voir le responsable, en présence du conseiller commercial ayant fauté. Et là, le responsable admet qu'il y a bien eu une négligence de la part du vendeur mais que seul ce qui est écrit sur le bon de commande compte.

Il va jusqu'à me dire que vu que je disposais du numéro de série sur le bon de commande j'aurais du vérifier (allez savoir comment) l'équipement exact du véhicule. Donc pour eux le véhicule livré correspond bien à ce qui a été commandé et vu que les informations concernant le poste ont été données oralement elles n'ont aucune valeur.

Pour lui ils ne peuvent pas prendre entièrement en charge le changement du poste, mais ils sont gracieusement disposés à me faire une "remise commerciale" dont j'ignore encore le montant. Le responsable doit donc m'appeler demain, pour m'indiquer le montant de leur geste et me dire combien il va me rester à payer.

Je suis ressorti du garage avec la mauvaise sensation de me faire complètement escroquer... Je suis scandalisé par ce genre de pratiques: ils reconnaissent qu'il y a bien eu une erreur mais au final c'est quand même moi qui doit payer pour la réparer.

Me sentant complètement impuissant, je m'en retourne vers vous afin de savoir s'il existe un quelconque recours dans des cas comme celui ci, ou bien si je me suis fait avoir et que la seule solution si je veux disposer du mp3 consiste à accepter l'offre qu'ils me feront demain?

Merci beaucoup à tous ceux qui peuvent me fournir une aide quelconque!

David